



**Nombre de
membres
en exercice: 13**

Séance du jeudi 09 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le neuf novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Richard BRUNEAU, Maire.

Présents : 8

Sont présents: Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Gwénaél GRANGER, Geneviève IMART, Richard BRUNEAU, Florian RAPOSO, Georges GEERAERT

Votants: 10

Représentés: Hervé DESSENNE par Richard BRUNEAU, Nathalie RAMOS par Florian RAPOSO.

Excusés: Pascal TARROUX

Absents:, Gilles LACROIX, Emmanuel CAVAILLES

Secrétaire de séance: Roland FOULON.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 Juillet 2023.

M. le Maire rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent conseil.

M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal précédent.

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-11-09-01 Délibération et approbation du PCS (plan communal de sauvegarde):

La commune n'étant pas dotée officiellement d'un plan de sauvegarde communal car il y a quelques années un précédent PCS avait été rédigé succinct, un nouveau PCS a été rédigé sur demande de la Préfecture. M. le Maire rappelle au conseil les principaux chapitres de celui-ci : présentation complète de la Commune, sa situation et sa localisation ces caractéristiques géographiques, géologiques, hydrographiques, climatologiques, écologiques ainsi que les risques associés présents dans la commune, avec annexes, cartes et arrêtés associés.

Les risques incendies sont également présents dans ce rapport et une mise à jour sera à faire car la commune travaille sur des améliorations à plusieurs endroits.

En cas de nécessité, des personnes ont donné leur accord pour éventuellement être sollicitées dans les situations de crises le nécessitant.

M. le Maire demande l'approbation du rapport avec incorporation des modifications et commentaires mentionnés.

Le conseil APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-11-09-02 Approbation du rapport de la CLECT et de l'évaluation de droit commun des charges transférées 2023-2024:

Monsieur G. GRANGER explique qu'il y a aura peu de changement pour la commune concernant l'attribution compensatoire à verser à la communauté d'agglomération, elle est de 55289€ en 2023 et pour 2024 le montant estimé est de 55209€, avec un ajout estimé de 9000€ pour le transport scolaire (mobilité) :

Il y aura en effet en 2024 le transfert de la mobilité liée aux transports scolaires. La commune versera sa contribution à l'agglomération plutôt qu'à la FEDERTEP.

Une délibération communale aura lieu en 2024 : En préparation il sera chiffré les coûts communaux des précédentes années afin de comparer les futures valorisations.

M. le Maire demande l'approbation les AC de l'année 2023, égales aux Prévisions. ET une provision de 9000€ pour la mobilité scolaire.

Le conseil APPROUVE ce rapport, 2 pour, 0 contre, 8 ABSTENSIONS.

Objet : N°2023-11-09-03 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Mme Joëlle COLS présente : Il y a une simplification de la nomenclature comptable et plus de souplesse pour la comptabilité communale au quotidien.

M. le Maire demande l'approbation les AC de l'année 2023, égales aux Prévisions. ET de la provision 2024 d'une

Le conseil APPROUVE cette nomenclature , 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-11-09-04 Convention d'instruction des actes d'urbanisme

Des nouvelles personnes sont entrées dans les instructions des actes d'urbanisme.

M. le Maire demande l'approbation la convention mise à jour.

Le conseil APPROUVE cette convention, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-11-09-05 Demande d'aide sociale

Monsieur G. GRANGER explique de la demande d'une famille pour une aide exceptionnelle. Un dossier a été reçu et étudié. Une aide pour la moitié est proposée.

M. le Maire demande l'approbation cette aide qui restera exceptionnelle.

Le conseil APPROUVE cette aide , 7 POUR, 1 contre, 2 abstentions.

Objet : N°2023-11-09-06 Devis sonomètre et télécommande salle des fêtes

Monsieur A CAMALET montre les devis reçus. Les montants sont élevés
Le Conseil Municipal propose de reporter ce projet.

Objet : N°2023-11-09-07 Peinture rambarde place de la Mairie

A CAMALET explique que

- la protection à la rouille et la peinture sont à refaire pour la rambarde de la place de la mairie (58m), des devis sont reçus.

Il est proposé de voter pour une rénovation puis peinture.

Le conseil APPROUVE ce rapport, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-11-09-08 Colis des Aînés

Il sera renouvelé les vœux du Maire en janvier 2024 un samedi soir.

Le conseil APPROUVE l'organisation de cet évènement, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-11-09-09 Questions diverses :

101 : M. A. Camalet a présenté des devis pour l'aménagement du parking des logements. M. le Maire demande l'approbation d'un nouvel aménagement plus durable.

102 : M. A. Camalet explique que divers travaux sont en cours ou réalisés : Les portes de l'ancienne école vont être mises en place. La pièce des archives est terminée. Un columbarium est installé.

103 : Une notice pour aider à l'usage de la salle des fêtes est envisagée. Des précautions de sécurité sont envisagées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Le Maire
Richard Bruneau

